

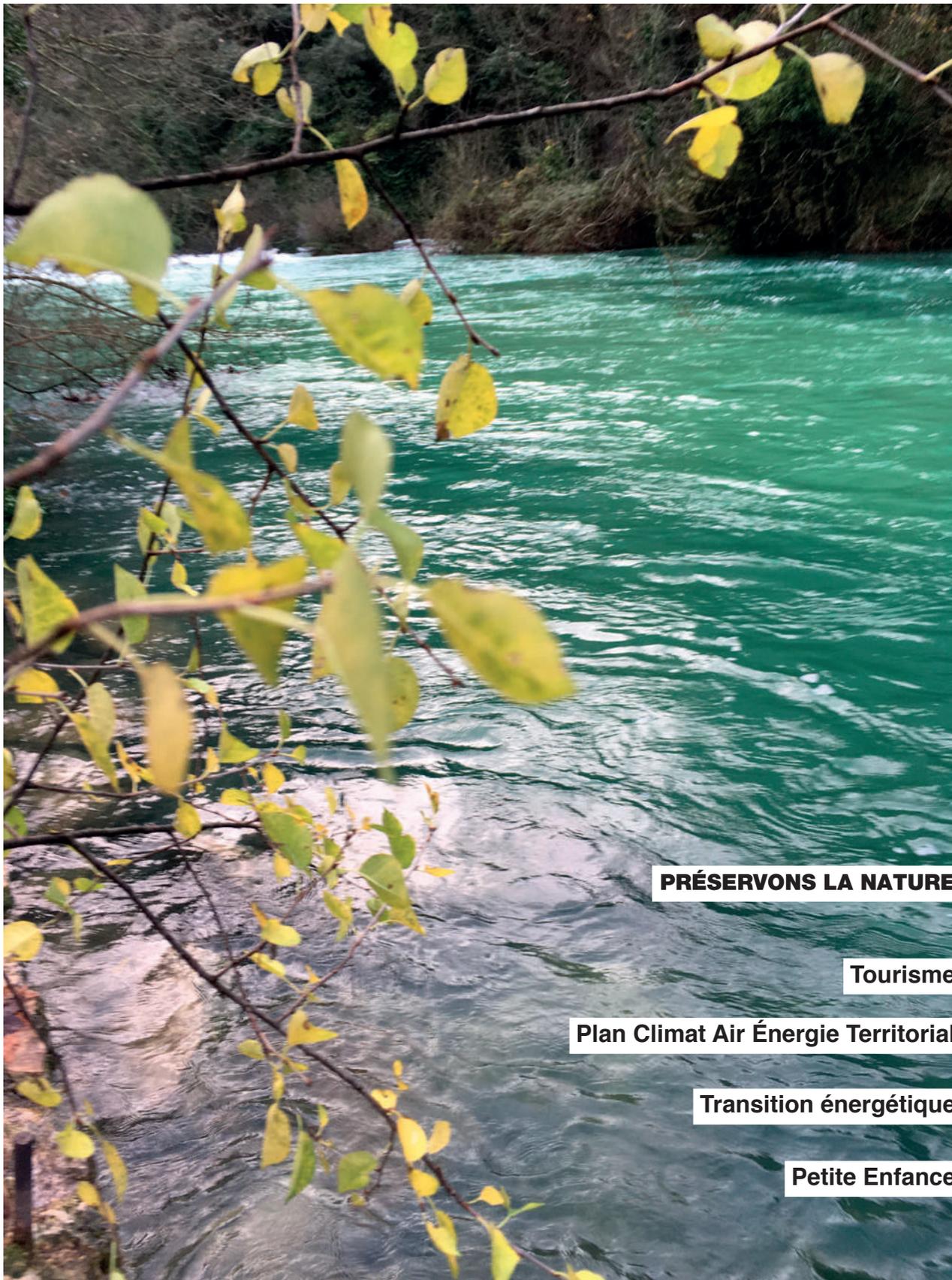
5 COMME UNE

27
JANVIER 2020



Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

FONTAINE DE VAUCLUSE / SAUMANE DE VAUCLUSE / L'ISLE SUR LA SORGUE / LE THOR / CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE



PRÉSERVONS LA NATURE

Tourisme

Plan Climat Air Énergie Territorial

Transition énergétique

Petite Enfance



SOMMAIRE

- 02** TOURISME
- 04** COLLECTE
- 07** OPÉRATION GRAND SITE
- 08** TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- 10** ENVIRONNEMENT
- 12** TRAVAUX
- 13** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 14** PETITE ENFANCE
- 17** ÉNERGIE
- 18** BRÈVES
- 19** PORTRAIT
- 20** EN DIRECT DES 5 COMMUNES



SERVICES PUBLICS

350 avenue de la Petite Marine - 84800 L'Isle sur la Sorgue
Tél. : 04 90 21 43 11 / Fax : 04 90 21 43 13

Ouvert au public du lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

ccpsmv@ccpsmv.fr

Déchèteries intercommunales

Ouvertes toute l'année du lundi au samedi : 8 h 30 - 12 h et 14 h - 17 h

Fermées les dimanches et jours fériés

Carte d'accès obligatoire

Magazine téléchargeable :

www.paysdessorgues.fr

Commission promotion et événementiel :

Jean-François Leclerc (Président)

Hélène Mérigaud / Florence Andrzejewski-Raynaud / Valérie Capron-Canillas

Marie-Laure Courbet / Marion Guen / Patricia Philip / Alphonse Cangélosi / Valérie Aubert

Patricia Ayme-Allemand / Monique Etienne / Brigitte Barandon / Émile Cavasino

5 COMME UNE # 27 / JANVIER 2020

le magazine de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Directeur de la publication : Pierre Gonzalvez / Responsable de la rédaction : Alain Herrero

Rédaction Service Communication : Nadine Ondel / Services de la Communauté de Communes et des mairies

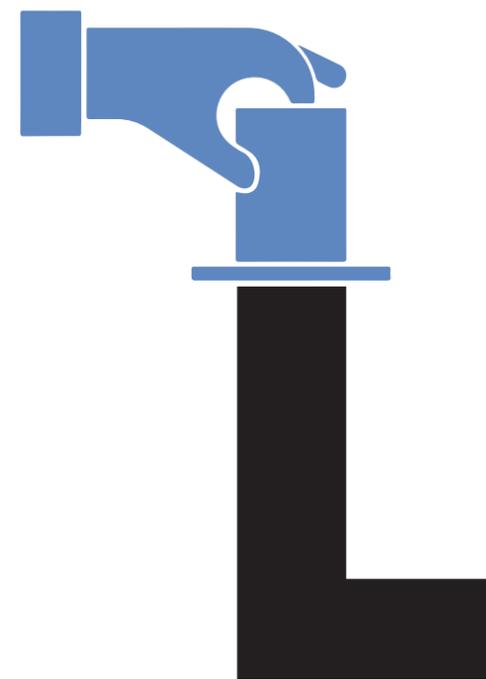
© crédits photographiques :

CCPSMV / Communes / Marc Peyret imagineur / Georges Olivier / Olive Yeah

Direction artistique, conception graphique et illustrations : Marc Peyret imagineur - www.imagineur.fr

Imprimé sur papier PEFC par Atelier Off'7 - L'Isle sur la Sorgue

Distribution : LA POSTE et les services municipaux



Élections municipales et intercommunales MARS 2020

es intercommunalités gèrent un nombre croissant de services publics locaux et sont à l'origine d'importants projets pour leur territoire, tant dans le domaine du développement économique, de l'aménagement du territoire, des déchets, du tourisme, ou encore de la voirie...

Elles interviennent dans la vie quotidienne des citoyens, il est donc essentiel que ceux-ci puissent avoir un rôle dans la désignation des élus intercommunaux.

Les 15 et 22 mars prochains se tiendront les élections qui permettront de désigner les élus qui siègeront au conseil communautaire.

Si ma commune a plus de 1000 habitants

Chaque équipe candidate doit proposer un bulletin de vote unique, sur lequel figurent deux listes de noms, l'une pour les candidats au conseil municipal, l'autre pour ceux qui parmi eux sont candidats au conseil communautaire.

Les candidats au conseil communautaire sont obligatoirement aussi des candidats au conseil municipal. Ce système de bulletin à double liste souligne le lien qui unit conseils municipaux et conseil communautaire.

L'électeur devra choisir un seul bulletin de vote et votera en même temps pour une équipe municipale et communautaire.

Si ma commune a moins de 1000 habitants

L'élection des conseillers municipaux ne se fait pas au scrutin de liste.

Les électeurs ne votent pas pour une liste, mais pour un ou plusieurs candidats qui auront obligatoirement déclaré leur candidature.

Le mode d'élection au conseil municipal reste inchangé : les électeurs pourront voter pour un candidat individuel ou pour des équipes municipales, même incomplètes. Ils peuvent également modifier le contenu du bulletin de vote, en supprimant ou en ajoutant des noms de candidats.

Les conseillers communautaires sont désignés de manière indirecte, une fois élus le maire et les adjoints. Les conseillers communautaires sont, en fonction du nombre de représentants dévolus à la commune, le maire, les adjoints dans l'ordre de leurs élections.

Le vote, et après ?

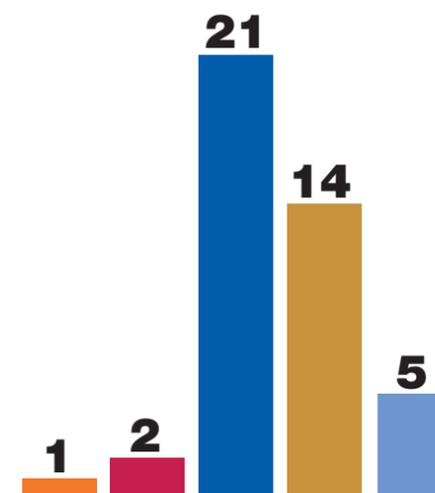
L'installation du conseil communautaire

Les élections seront suivies, dans un délai de quatre semaines au maximum, de l'installation du conseil communautaire. C'est alors que seront désignés les membres de l'exécutif communautaire, le Président et les Vice-présidents.

43

**conseillers
communautaires**

- Fontaine de Vaucluse
- Saumane de Vaucluse
- L'Isle sur la Sorgue
- Le Thor
- Châteauneuf de Gadagne



Ouverture du nouvel Office de Tourisme à L'Isle sur la Sorgue



Le chantier en chiffre

Le montant des travaux est de **270 000 € TTC**. Cette opération a été financée par la Région dans le cadre du CRET (Contrat Régional d'Équilibre Territorial) à hauteur de 30%.



Parallèlement à la création de l'EPIC Tourisme qui pilote la stratégie touristique et les offices de tourisme à l'échelle intercommunale, la CCPSMV a engagé deux opérations immobilières qui ont permis de relocaliser les offices de tourisme de L'Isle sur la Sorgue et de le Thor dans de nouveaux bâtiments.

Les travaux de rénovation et les aménagements nécessaires ont été confiés à l'architecte Michel Bruneau et à sa collaboratrice Ariane Viroulet. L'OTI de L'Isle sur la Sorgue, avec cette nouvelle implantation, va permettre d'améliorer la qualité de l'accueil pour les touristes venant découvrir notre territoire.

Après l'acquisition des locaux de l'ancienne pharmacie du centre-ville d'une surface de 200 m² et un programme de travaux achevé, le nouvel Office de Tourisme a ouvert ses portes au public depuis le dimanche 10 novembre dernier.

Les points forts

- Conditions d'accueil des touristes améliorées
- Accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite
- Bâtiment plus lumineux et accueillant
- Meilleur emplacement, plus de visibilité
- Localisation en synergie avec le projet Tour d'Argent et le futur cinéma

Après la phase de conception, de travaux et de déménagement, l'inauguration a eu lieu le samedi 21 décembre. L'ensemble de l'équipe de l'Office a participé à cette aventure pour offrir le plus rapidement possible un service de bonne qualité. Dès la première semaine d'ouverture, des personnes à mobilité réduite nous ont félicités pour cette amélioration majeure dans leur quotidien. Il reste bien entendu des éléments de décoration et d'agencement de mobilier à optimiser, mais cela se fera avec l'expérience acquise dans ces nouveaux locaux.

Animations

L'EPIC Tourisme a initié une nouvelle animation cette année en organisant un concert de piano sur l'eau « Le piano du lac » dans les Jardins de Pétrarque à Fontaine de Vaucluse. Le succès a été au rendez-vous et permet de préparer une nouvelle animation pour l'été prochain.

La ré-écriture des scènes de visites théâtralisées du Thor a également permis à ces nouveaux « spectacles » de qualité de trouver leur public. Ils seront reprogrammés l'an prochain.

Les visites du Château de Sade Saumane et de Châteauneuf de Gadagne de Gadagne ont également bien fonctionné.

Fréquentation des Offices de Tourisme

D'une manière plus générale, il est constaté dans les Offices de Tourisme des territoires voisins un glissement vers un accueil numérique qui fait baisser les chiffres d'accueil physique entre - 5 et - 10% selon les lieux. A contrario sur notre territoire, l'augmentation des passages dans les offices est d'environ + 5%. Cet accroissement peut s'expliquer par un aménagement des horaires et une organisation optimisée du temps d'ouverture de nos accueils (à titre d'exemple l'office de tourisme de l'Isle sur la Sorgue a été ouvert cet été entre 12 h et 14 h). Nos nouveaux emplacements (le Thor et L'Isle sur la Sorgue) devraient contribuer à maintenir ce bon score pour la saison estivale 2020.



Office de Tourisme
13 Place Ferdinand Buisson
84800 L'Isle sur la Sorgue
04 90 38 04 78
www.oti-delasorgue.fr



Caractérisation des déchets



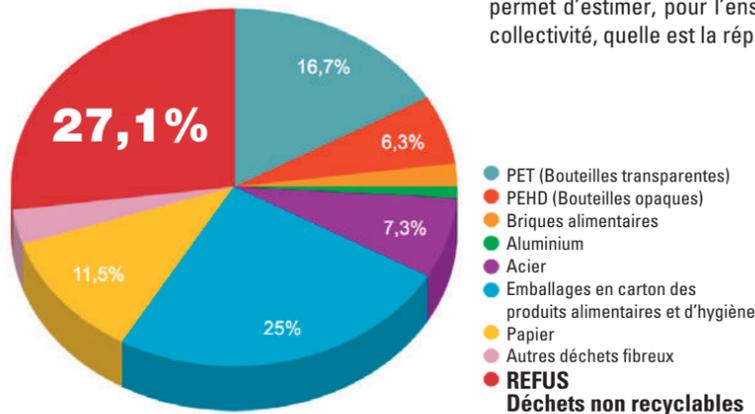
Qu'est-ce qu'une caractérisation ?

Une caractérisation, c'est le prélèvement d'un échantillon d'environ 100 kg de déchets issus de l'apport d'une benne de collecte d'emballages recyclables sur un centre de tri. Elle permet de cibler les erreurs de tri et de mieux communiquer auprès des usagers sur les consignes de tri, afin de diminuer les refus de tri. Tous les mois, la CCPSMV assiste à une caractérisation des emballages collectés sur une partie du territoire au centre de tri de Nîmes.

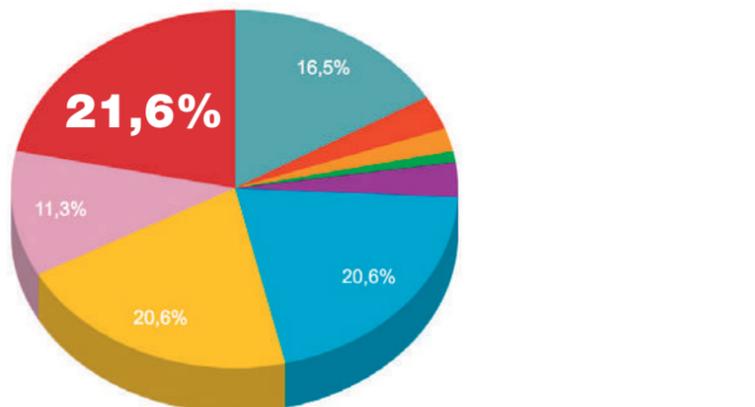
Les déchets sont séparés par matière puis pesés. Un pourcentage relatif à la quantité présente dans l'échantillon est appliqué sur chaque produit. Il permet d'estimer, pour l'ensemble des déchets d'emballages recyclables de la collectivité, quelle est la répartition par matière.

CITEO

Exemples de résultats de caractérisations :



CENTRE DE TRI DE NÎMES :
pour les communes de L'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse



CENTRE DE TRI DE VEDÈNE :
pour les communes du Thor et Châteauneuf de Gadagne

À noter :

- Le taux de recyclage du papier jeté dans les emballages recyclables est faible. Pour être recyclé à 100 %, il doit être jeté dans les colonnes réservées au papier.
- Dans les refus, on trouve du verre, des déchets plastique autre que les bouteilles, bidons et flacons, des déchets trop petits pour être triés et divers autres déchets qui auraient dû être jetés dans les ordures ménagères ou en déchèterie. Le but est de baisser ce pourcentage pour que le contenu de la poubelle d'emballages recyclables soit de qualité.

Consultez le guide du tri :
www.paysdessorgues.fr

RAPPEL

Les bouteilles, pot et bocaux en verre ainsi que le papier doivent être déposés dans les colonnes spécifiques mis à votre disposition dans votre quartier.

Retrouvez les emplacements des colonnes :
www.paysdessorgues.fr

Compostage



des ateliers pratiques très appréciés !

La CCPSMV propose depuis cet automne des composteurs en bois ou en plastique recyclé à des tarifs attractifs. Quatre ateliers sur la pratique du compostage ont été organisés par la CCPSMV en partenariat avec l'association CPIE Pays de Vaucluse. Ils ont attiré 71 participants, qui sont repartis chacun avec un composteur.

Novices comme confirmés se sont donc retrouvés autour de composteurs de présentation pour apprendre le compostage ou se perfectionner. Lucie, l'animatrice, a expliqué chaque étape allant des déchets que l'on peut composter à l'utilisation du compost fini en passant par l'action des « décomposeurs », ces petites bêtes indispensables à l'obtention d'un compost de qualité.

Lors de ces rendez-vous très conviviaux, les participants ont pu poser leurs questions et partager leurs expériences.

Les distributions de composteurs se poursuivront en 2020.



PAYS DE VAUCLUSE



Inscriptions aux ateliers 2020
CPIE Pays de Vaucluse :
04 90 85 51 15

Tout savoir sur les bidons

Le bidon de produits d'entretien que vous achetez pour nettoyer le sol est en PEHD (polyéthylène haute densité). C'est le même plastique que votre bidon de lessive ou même que certaines bouteilles de lait. Vous le reconnaissez facilement par l'existence d'une soudure sous le bidon (voir photo ci-contre). De plus, un petit sigle vous indique de quel plastique il est composé.



Vous devez jeter votre bidon dans un bac ou un sac jaune. Une benne de collecte des emballages recyclables viendra le ramasser pour l'amener dans un centre de tri.

Selon où vous habitez, votre bidon sera séparé à la main ou grâce à des machines appelées « trieurs optiques », capables de reconnaître la matière plastique.

Votre bidon rejoindra les autres bouteilles, bidons et flacons en PEHD et sera compacté pour former une balle de 1m³ vendu à des recycleurs. Chez le recycleur, le plastique est ensuite broyé en paillettes puis fondu en petits granulés.

Ces petits granulés sont vendus à des fabricants d'objets et le plastique qui compose votre bidon servira à fabriquer des canalisations, des chaises de jardin, des accessoires automobiles et même, un nouveau bidon !



Les travaux de modernisation de la déchèterie de L'Isle sur la Sorgue

Les travaux de modernisation ont débuté en octobre à la déchèterie. Il est prévu la création d'un sens de circulation, d'un nouveau local d'exploitation, d'un quai supplémentaire et d'un bassin de rétention. La CCPSMV profite également des travaux pour renforcer son système de défense incendie et étendre la vidéo protection du site. Lors de cette première phase de travaux, le site a été terrassé et le quai supplémentaire a été créé.

L'impact des travaux sur les conditions d'accès en déchèterie est limité au maximum. Vous pouvez continuer à apporter vos déchets, muni de votre carte d'accès.

Benne à sapin au parking du Portalet

Comme chaque année, les habitants du centre-ville de L'Isle sur la Sorgue bénéficieront d'une benne pour la collecte des sapins de Noël pendant le mois de janvier. Elle sera située sur le parking du Portalet, du 27 décembre au 30 janvier.

Les sapins qui y seront apportés, doivent être des sapins naturels, sans neige artificielle, sans décoration et sans sac à sapin.

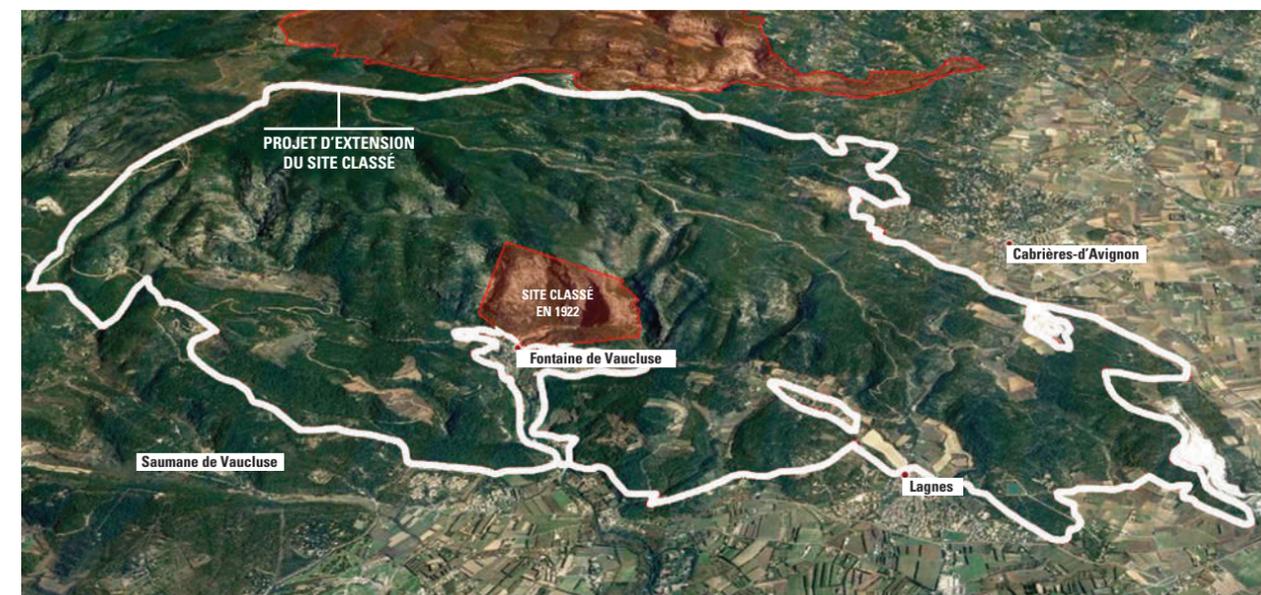
L'année dernière, plus de 1500 kg de sapins ont ainsi été évacués. Ils rejoignent les déchets verts des déchèteries et sont broyés et compostés.

Pour le reste du territoire, les sapins doivent être apportés en déchèterie selon les mêmes règles de tri.

Le dépôt de sapins sur le domaine public ou au pied des conteneurs est formellement interdit.



Extension du site classé de Fontaine de Vaucluse



Qu'est-ce qu'un site classé ?

C'est un espace naturel remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

L'État a élaboré le projet d'extension du site classé de Fontaine de Vaucluse. Après une période de concertation, les communes se sont toutes montrées favorables au projet qui concerne maintenant les communes de Fontaine de Vaucluse, Cabrières d'Avignon, Lagnes et Saumane de Vaucluse.

Une enquête publique a donc été initiée sur le projet d'extension du site classé de Fontaine de Vaucluse et a eu lieu du 12 novembre au 11 décembre 2019. Ce projet viendra modifier et compléter la protection du site classé initial établi en 1922.

L'extension de ce site classé constitue un vaste écrin topographique et paysager autour de la Vallée Clause de 2707 hectares. L'objectif est de préserver les espaces naturels, agricoles et patrimoniaux du lieu.

L'actualité de l'Opération Grand Site

Les étapes 2020 :

- Avis de la commission départementale des sites sur le projet d'OGS
- Saisine par le Préfet du ministère pour avis officiel de l'inspection générale
- Présentation du projet en commission supérieure des sites



Les Opérations « Grand Site » sont des démarches d'excellence qui visent à mieux protéger, restaurer et gérer les sites classés très fréquentés tout en préservant la vie des habitants. Elles ont pour ambition de développer également l'économie locale. Ces démarches sont encadrées par l'État et portées par les collectivités.

Le 21 juin 2019, le comité de pilotage de l'OGS a validé la candidature Grand Site portée par la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. Celle-ci a été transmise au ministère pour avis préalable de l'inspection générale.

Plan Climat Air Énergie Territorial : de quoi s'agit-il ?



La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse ont initié ensemble la réalisation de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), porté par le syndicat mixte du bassin de vie du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Cavailon, Coustellet, L'Isle sur la Sorgue.



Le PCAET est un plan d'actions qui rassemble l'ensemble des habitants, des institutions et des acteurs socio-économiques d'un territoire pour atteindre les objectifs suivants :

- lutter contre le réchauffement climatique,
- s'adapter au changement climatique,
- améliorer la qualité de l'air que nous respirons.

Pour atteindre ces objectifs, un des principaux leviers d'action consiste à accélérer notre transition énergétique pour :

- réduire nos consommations d'énergie par des actions de sobriété et d'efficacité énergétique,
- développer des énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles responsables des émissions des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques.

Le PCAET est l'occasion d'amplifier les actions en faveur de la transition énergétique. La Communauté de Communes n'avait toutefois pas attendu avant d'agir.

Des actions mises en place :

- Dès 2015, adhésion au dispositif de la « Convention des Maires » avec un objectif de 20% de réduction des Gaz à effet de serre à l'échelle du territoire et adoption du Plan d'Actions pour l'Énergie Durable (PAED) comprenant 31 actions concrètes
- Installations d'ombrières photovoltaïques au siège de la CCPSMV et sur la Zone d'activités Saint-Joseph au Thor
- Optimisation de l'éclairage public : LED, solaire, programmation horaire
- Depuis 2018, la CCPSMV a fait le choix d'un approvisionnement en électricité d'origine 100% renouvelable pour une grande partie de ses bâtiments
- Financement du Point info énergie pour les particuliers (voir page 17), organisation de balades thermiques, visites de sites exemplaires, permettant un accompagnement de la population dans une démarche de rénovation énergétique de leur logement
- Démarche de mise en contact des acteurs pour la lutte contre la précarité énergétique en 2017
- Zéro pesticide pour la gestion des espaces verts, restauration écologique des berges, achat de matériels électriques d'entretien, création d'un label « espace préservé ». Mise en place de l'éco-pâturage
- Sensibilisation auprès des écoles : 12 classes de CM1- CM2 / an et visites du centre de tri des déchets recyclables.

Portrait énergétique du territoire

Quelle quantité d'énergie consommons-nous ? Le territoire a consommé en 2016 : **628 GWh d'énergie**

Presque la moitié de cette énergie est consommée (43 %) sous forme de produits pétroliers émetteurs de gaz à effet de serre responsables du changement climatique. L'électricité est la deuxième énergie la plus utilisée (40 %).

Wh Le Wattheure est une unité de mesure de l'énergie. Avec 1000 Wh ou 1 kWh on éclaire son logement une journée avec des lampes basse consommation. 1 GWh = 1 000 000 kWh.

Empreinte carbone du territoire

Combien de gaz à effet de serre émettons-nous ? Le territoire a émis en 2016 : **115 kilotonnes équivalent dioxyde de carbone (kt eq CO₂)**

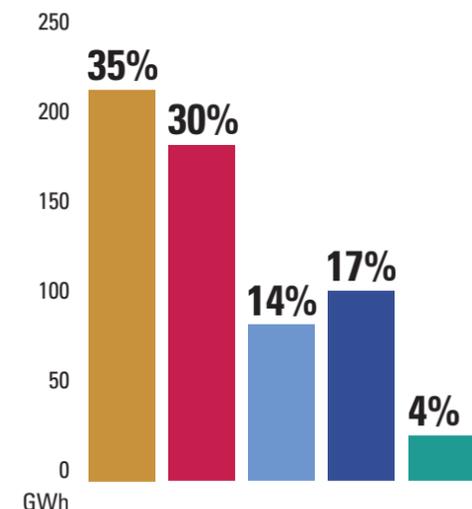
eq CO₂ L'équivalent dioxyde de carbone utilisé ici convertit les quantités de trois principaux gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane et oxyde nitreux) en la quantité équivalente de dioxyde de carbone ayant le même potentiel de réchauffement planétaire.

Les étapes du PCAET

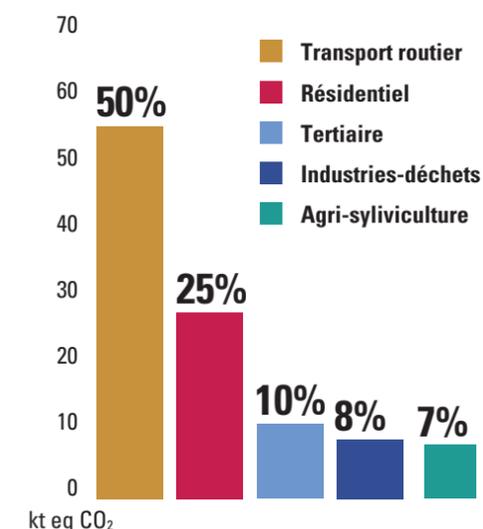
La réalisation du diagnostic, dont les éléments ci-contre sont issus, vient de se terminer.

La suite de la démarche va voir établir la stratégie et le plan d'actions détaillé qui seront présentés avant la fin 2020.

Ils feront l'objet d'un avis de l'Etat et d'une enquête publique avant adoption. Le plan d'actions se déclinera selon les axes suivants : amélioration de la performance des habitations, alternatives à l'usage de la voiture individuelle, consommation locales, développement des énergies renouvelables...



CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2016. (Source : données de la base CIGALE traitées par IN VIVO)



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2016. (Source : données de la base CIGALE traitées par IN VIVO)

Préservons la nature



Un label « espace préservé » voit le jour

Lorsque l'on vous parle de label, vous pensez sûrement au label « Villes et Village fleuris », « Agriculture Biologique » ou encore « Nutri-score ».

Mais saviez-vous qu'il existait également des labels environnementaux tels que « Ecolabel » et « NF environnement » ?

Un label, c'est quoi ?

C'est une marque protégée, créée par un organisme ou même une association que l'on peut retrouver sur certains produits (sélectionnés selon plusieurs critères). Celui-ci permet alors de garantir les spécificités et le niveau de qualité des produits labellisés dans le but de les distinguer des autres produits.

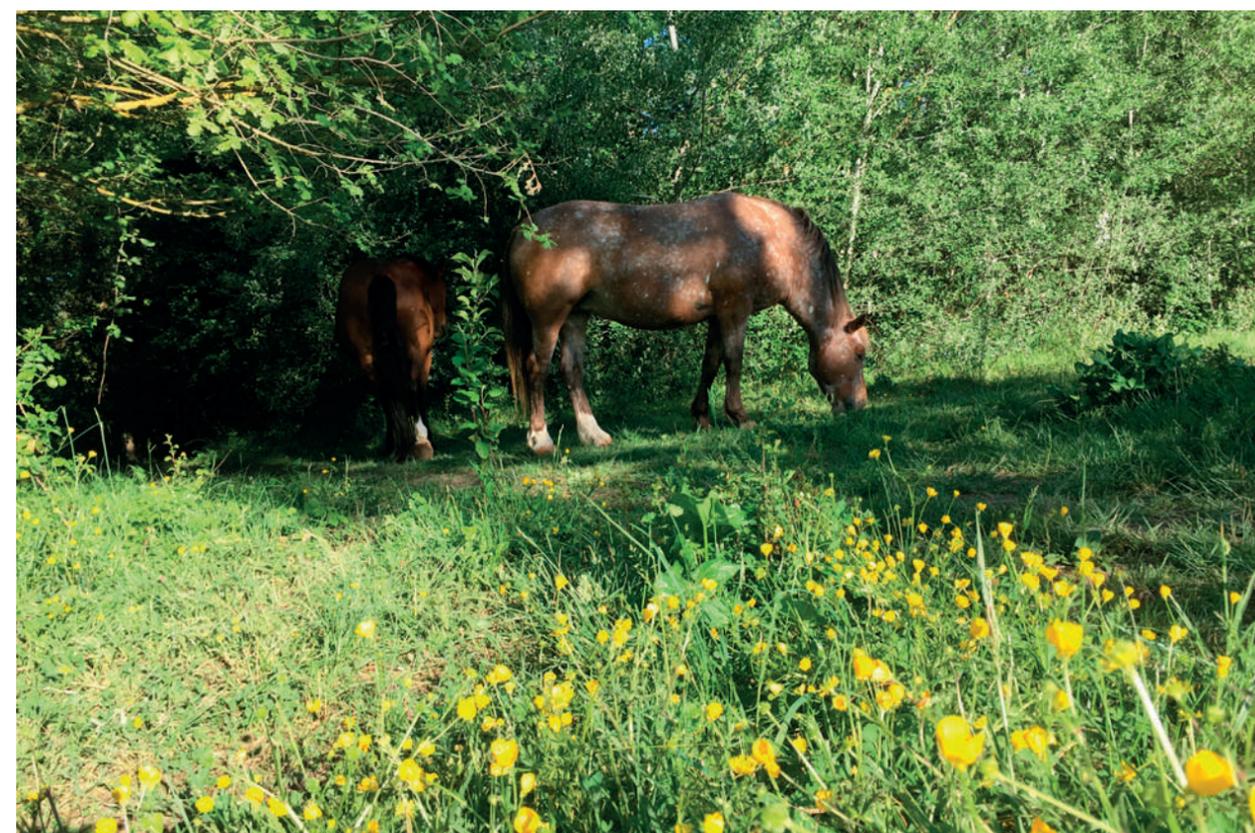
De nos jours, de nombreux enjeux environnementaux se font ressentir, notamment la disparition d'insectes et d'espaces verts, pourtant essentiel à la vie sur terre. Il convient donc d'allier les activités humaines, devenues aujourd'hui inévitables, à la protection de ces différents espaces.

Afin de préserver les espaces qu'elle gère en bord de rivière, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a décidé de mettre en place un label impliquant divers acteurs tels que des associations, des élus, des enseignants et ses équipes d'entretien.

Dans cet objectif, le label « espace préservé » créé spécialement pour et par la Communauté de Communes, vient de faire son apparition cet hiver à L'Isle sur la Sorgue (avenue des Sorgues) et au Thor (à proximité du Chemin des Moulins).

Ce label a pour objectif de mettre en avant et de promouvoir une gestion écologique de certains sites fréquentés par le public. Le but n'est pas de sanctuariser des espaces mais bien de les gérer de manière à concilier au mieux la Nature et l'Homme sur un même espace.

Plus d'infos :
www.paysdessorgues.fr



Les critères du label

Les sites devront remplir un certain nombre de critères, comme ceux cités ci-après :

- Entretien des sites avec la méthode Zéro phyto
- Utilisation de la méthode de gestion différenciée
- Plantations d'espèces locales et adaptées au site
- Mise en défend des parties du site servant de lieu de reproduction ou de nidification
- Présence d'un poteau indiquant la labellisation du site et possédant un QR Code explicatif de la démarche et des enjeux
- Information sur les zones protégées ou autorisées au public sur le site
- Maintien des végétaux spontanés de la ripisylves et des haies
- Conservation des arbres morts ou sénescents sur le site (sauf en cas de risque)
- Présence de plusieurs accès de la rivière aux pêcheurs
- Présence d'accès aux modes actifs (vélos, piétons...)
- Collaboration entre la Communauté de Communes et des organismes de formation ou d'insertion sur le site
- Présence et plantation de végétaux à fleurs mellifères locales pour optimiser la pollinisation
- Accès d'une partie du site aux personnes à mobilité réduite
- Mise en place d'une plateforme participative permettant la récolte des avis de la population
- Contribution au bien-être animal de par la suppression de la pollution lumineuse au sein des sites
- Présence d'aménagements permettant une découverte de la faune et de la flore au sein du site (postes d'observation...)
- Mise en place de ruches sur les sites
- Proscription de l'imperméabilisation du sol au sein du site
- Seules les nouvelles plantations sont arrosées
- Mise en place de l'éco-pâturage au sein du site
- Utilisation de broyat et de paillage issue de l'activité de l'équipe Sorgues
- Utilisation d'outils électriques ou non-polluants lors de l'entretien des sites (sauf cas majeurs)
- Utilisation de mobilier issu de matériaux écologiques
- Mise en place d'outils d'aide à l'installation de la faune au sein du site (nichoirs à oiseaux, chauves-souris et/ou mammifères, hôtels à insectes...)
- Mise en place ou aménagement des clôtures permettant la libre circulation de la petite faune.



ESPACE PRÉSERVÉ



Aménagements de voirie



Réfection du chemin des Jonquiers

La voirie sur le chemin des Jonquiers, situé au Sud du Hameau de Velorgues à L'Isle sur la Sorgue, vient d'être entièrement regoudronnée sur un linéaire de 130 mètres. La couche de roulement très vétuste a été reprise et le traitement des eaux pluviales a été intégré au chantier.

Les projets en cours...

Route de L'Isle sur Sorgue

Située sur la commune du Thor, la route de L'Isle sur la Sorgue (ex D901) est un axe structurant de notre territoire. Au vu de l'augmentation de la fréquentation de cette voie, un aménagement va être réalisé pour permettre de réduire la vitesse et de sécuriser la sortie des véhicules d'un secteur résidentiel et industriel.

Le chantier, qui se déroulera durant le premier trimestre 2020, consistera à créer un plateau ralentisseur, d'élargir la voie (permettant d'intégrer une piste cyclable) et de végétaliser ce tronçon par la plantation de plusieurs arbres et arbustes.

Route du Thor

Située en sortie de ville de L'Isle sur la Sorgue, la route du Thor permet entre autre de desservir entre autres la zone d'activités de la Grande Marine. Au cours du premier trimestre 2020, la CCPSMV va entreprendre des travaux sur une partie de cet axe routier.

Les travaux vont s'étendre sur un linéaire de 350 mètres allant du carrefour avec le chemin de Reydet jusqu'à l'ancienne voie ferrée (à l'Ouest). Ils consisteront en la réfection totale de la bande de roulement, en la reprise du trottoir Sud, à la création de passages piétons accessibles aux personnes à mobilité réduite et en l'élargissement des bandes cyclables.

Quai Clovis Hugues

Le long du quai Clovis Hugues sur la commune de L'Isle sur la Sorgue, une longue promenade en bord de Sorgue permet déjà aux usagers de déambuler tout en profitant de la fraîcheur et de la beauté de la rivière.

Actuellement, ce chemin est interrompu sur une longueur de 30 mètres. Courant janvier, une modification des bordures de voirie et la taille de quelques végétaux va permettre de redonner de l'espace aux piétons et ainsi de prolonger le chemin piétonnier en bord de Sorgue. Suite à cela, l'ensemble des quais du Nord de la ville sera accessible aux promeneurs.



Rencontre avec des entreprises

Le 3 décembre dernier, à l'initiative de la CCPSMV, s'est tenue au sein de l'entreprise Delta Sertec, située au Thor, un « petit déjeuner » d'échanges à destination des entreprises du territoire.

Lors de cette rencontre, M. Brouquier de la société Delta Sertec et M. Baudrier de la société Geco IT ont présenté les différentes solutions possibles de protection des biens, des personnes et des données (Cyber Sécurité).

Ont également été présentées les orientations du projet de la nouvelle zone d'activités de la route de Caumont à L'Isle sur la Sorgue ainsi que les implantations d'entreprises dans la zone d'activités Saint-Joseph au Thor.

Rencontre avec des agriculteurs

Le 7 novembre, plusieurs dossiers ont été abordés : la présentation des résultats de la démarche reconquête de friches menée par la CCPSMV et la présentation de la convention entre la CCPSMV et l'association RECUP'AGRIE, pour la récupération des plastiques agricoles. La Communauté de Communes finance cette association d'agriculteurs qui s'organise pour le traitement des déchets issus de leurs activités.

Lors de cette réunion, David Galéra, agriculteur à L'Isle sur la Sorgue a présenté son expérience de l'utilisation de l'eau ozonée dans son exploitation. Ce gaz est dissout dans l'eau d'arrosage de ses plantations maraîchères, ce qui a pour effet de désinfecter celle-ci. Dans certains cas, l'eau ozonée peut être pulvérisée et a un effet biocide.

Au niveau de son exploitation, Monsieur Galéra a pu réduire fortement l'utilisation de produits chimiques traditionnels et a obtenu de meilleurs rendements, l'eau ozonée permettant d'avoir des plantes plus résistantes aux attaques des maladies et nuisibles.



Forum Recrutement et Évolution Professionnelle

En avril 2019, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse organisait le Forum recrutement et évolution professionnelle au Thor.

Plus de **250** candidats

50 opérateurs économiques présents

563 offres d'emplois étaient à pourvoir en direct (+ 35 000 dans les armées)

31 personnes ont été embauchées.

Futurs Pôles d'activités

La Communauté de Communes prépare l'avenir et la création de pôles d'activités. Comme le prévoit le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), ces futures zones de développement sont situées :

- Route de Caumont à L'Isle sur la Sorgue. Ce projet est situé dans la continuité des zones d'activités existantes de La Barthalière - Ferrailles et des Théologiens.
- Zone dite du Moulin Rouge à Châteauneuf de Gadagne.

Les démarches d'acquisition de certains terrains nécessaires sont en cours. En parallèle, plusieurs études (environnementales et d'aménagement) ont été lancées pour préparer ces réalisations.

ZA Saint-Joseph au Thor

71% C'est le pourcentage de terrains commercialisés, toutes activités confondues



Le service Petite Enfance fête ses 2 ans !



La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a opté pour la prise de compétence « Petite Enfance » depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant situés sur les communes de L'Isle sur la Sorgue, Le Thor et Châteauneuf de Gadagne constituent depuis cette date un seul et même service intercommunal, accessible aux habitants des 5 communes du territoire de la CCPSMV.

Outre l'ouverture de l'offre d'accueil composée de 180 places, la CCPSMV a voulu, par ce transfert, simplifier les démarches des familles en mettant à leur disposition un lieu unique d'information, d'orientation et de traitement de leur demande.

L'accueil du service, situé au siège de la CCPSMV, reçoit près de 700 visites et 2000 appels par an. Il traite chaque année plus de 250 dossiers de demande d'admission en crèche.

C'est dans le même lieu que les familles peuvent également bénéficier des services du Relais Assistentes Maternelles (RAM), apte à leur donner toutes informations utiles sur l'accueil chez une assistante maternelle agréée et à les accompagner dans leurs démarches d'employeurs.

C'est ce même RAM qui organise et anime des ateliers collectifs sur L'Isle sur la Sorgue, Le Thor et Châteauneuf de Gadagne, lieux de partage et d'échanges tant pour les enfants que pour les assistantes maternelles.





Des moyens partagés ... Quelques chiffres

Le passage à une gestion intercommunale a permis de généraliser certains outils et moyens mis à disposition des équipes et des familles : déploiement d'un logiciel unique pour la gestion et la facturation, accès pour tous les parents au paiement en ligne, commandes regroupées de couches, de produits d'entretien, de matériel éducatif, entretien des bâtiments par un même service, journées pédagogiques et programme de formation communs...

Un service coordonné...

Si chaque établissement poursuit son projet éducatif particulier autour de choix réfléchis en équipe, ces actions s'insèrent désormais dans un projet global, que constitue le « projet social » du service (adopté en Conseil Communautaire en novembre 2018).

Ce document énonce les grands principes qui régissent le fonctionnement des établissements, notamment concernant l'accueil des enfants et des parents :

- aider les familles à concilier vie personnelle, vie sociale et vie professionnelle,
- soutenir la fonction parentale, faciliter les relations parents-enfants,
- accueillir l'enfant quel que soit sa situation et celle de sa famille,
- accompagner le développement de l'enfant par le jeu et l'expérience dans un environnement bienveillant et sécurisant.

Tout autant de « fils rouges » tendus entre les établissements et participant à la qualité d'accueil et de travail.

Une route bien tracée...

De nombreux chantiers ou projets sont à venir pour poursuivre la construction du service intercommunal : reconstruction d'un établissement à Châteauneuf de Gadagne, amélioration des conditions d'accueil et de travail par des travaux réguliers et une politique d'hygiène et sécurité dynamique, coordination éducative des établissements, participation des parents à des conseils de crèche... Les sujets ne manquent pas.

1040 enfants de moins de 3 ans sont recensés sur le périmètre de la CCPSMV

Près de **12%** de familles monoparentales

180 places d'accueil collectif et familial

600 enfants accueillis simultanément sur une année

110 assistantes maternelles

300 places

Service Petite Enfance :
04 13 32 08 08
petite-enfance@ccpsmv.fr

Relais Assistantes
Maternelles : 04 13 32 08 05
350 avenue de la Petite Marine
à L'Isle sur la Sorgue
ram@ccpsmv.fr

Transition énergétique mobilisation pour vous accompagner

Dans la continuité de sa collaboration avec l'Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTE), le Communauté de Communes a organisé en septembre et octobre derniers, deux évènements à destination de la population du territoire sur les énergies renouvelables. En effet, le secteur résidentiel représente un des plus gros postes avec le secteur des transports de consommation énergie et d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'intercommunalité. La CCPSMV souhaite donc faciliter l'accès à une information neutre et gratuite pour les particuliers sur les thèmes de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables afin que chaque foyer puisse diminuer son empreinte carbone.



Solaire photovoltaïque : quelles opportunités ?

En partenariat avec l'association SADE Environnement, une conférence s'est déroulée le 26 septembre à L'Isle sur la Sorgue, présentée par Olivier Blanchard, conseiller technique de l'ALTE et un professionnel du secteur. En présence d'une cinquantaine de personnes, cette manifestation a permis d'aborder les opportunités de recours à l'énergie solaire photovoltaïque pour un particulier en évoquant notamment les principes de l'autoconsommation et de l'injection dans le réseau de l'électricité produite. Les questions d'intégration dans le bâti ont également pu être abordées avec l'intervention de l'architecte conseil du CAUE 84 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse), référent de la commune.

Le bois énergie : des avantages, des aides financières...

À l'occasion des 20 ans de l'ALTE, une réunion d'information sur le bois énergie a été organisée au siège de la CCPSMV le 15 octobre. Écologique et économique, cette source d'énergie peut être utilisée pour un particulier via différents systèmes techniques, du poêle à bois traditionnel jusqu'à la chaudière à granulés couplé à un réseau de chauffage central.

Quelles ressources disponibles à un niveau local, contraintes et avantages ou encore aides financières pouvant être sollicitées dans le cadre d'un projet, autant de questions qui ont pu faire l'objet d'échanges à l'occasion de cette manifestation animée par l'ALTE ainsi que par un fabricant ayant pu présenter du matériel de démonstration.



Permanences :

- De 14 h à 17 h le 1^{er} vendredi de chaque mois au siège de la CCPSMV
350 avenue de la Petite Marine à L'Isle sur la Sorgue
- De 14 h à 17 h le 3^e mardi de chaque mois en Mairie du Thor



Informations et rdv : infoenergie@alte-provence.org
+ d'infos ALTE :
alte-provence.org/particuliers/foire-aux-questions

Assainissement

Ça s'est passé en 2019...

Le dernier chantier réalisé par la CCPSMV s'est déroulé sur les deux derniers mois de l'année, rue Raspail à L'Isle sur la Sorgue, afin de remplacer le réseau d'assainissement avant que la commune ne refasse la voirie. À cette occasion, le réseau d'eau potable a également été renouvelé par le Syndicat des Eaux.

Ça se passera en 2020...

Désormais dotée d'un schéma directeur qui définit sur plusieurs années les travaux à entreprendre afin d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement, la CCPSMV entreprend trois opérations principales en 2020.

- **Coordination avec la phase 2 du projet « CœurdeVille » sur la commune du Thor**

En amont des travaux de voirie de la 2^e phase du projet « CœurdeVille » piloté par la mairie du Thor, la CCPSMV a programmé la réhabilitation des réseaux assainissement des rues Gustave Roux et Pasteur.

- **Renouvellement du réseau d'eaux usées du chemin du Vieux Moulin à Châteauneuf de Gadagne**

Long de 320 mètres, le réseau d'assainissement, situé sous le chemin du Vieux Moulin, doit être remplacé. Les branchements de toutes les habitations de cette rue seront également renouvelés.

- **Création d'un nouveau poste de refoulement des eaux usées Quartier Saint-Antoine à L'Isle sur la Sorgue**

Projet majeur de la 1^{ère} phase du schéma directeur, les travaux de construction d'un nouveau poste de refoulement destiné à recueillir les eaux usées du quartier Saint-Antoine afin de les acheminer directement à la station d'épuration de L'Isle sur la Sorgue vont commencer dans le courant du second semestre 2020.

Les études préliminaires ont débuté en 2019, différentes autorisations étant nécessaires.



La rue Raspail à L'Isle sur la Sorgue

Nettoyage collectif



Dans le cadre du *World CleanUp Day*, l'équipe Sorgues de la Communauté de Communes a répondu favorablement à l'appel du Lycée Agricole La Ricarde à L'Isle sur la Sorgue, pour apporter son soutien humain et matériel à la réalisation d'un chantier de nettoyage de la rivière. En septembre, des élèves et des agents sont intervenus sur des bras de la Sorgue aux abords de l'île Saint Jean. Trois équipes de dix personnes ont nettoyé environ 1,5 km de cours d'eau.

+ de 100 kg de déchets ont été ramassés par ces jeunes élèves.

Les mille et une vies de Yan Bosc, l'enfant de Fontaine

À le voir agir, on pourrait croire que Yan BOSC est un homme pressé. Pressé de créer, pressé d'innover, pressé d'entreprendre... Alors si vous prenez le temps d'échanger avec lui, c'est en fait tout le contraire ! C'est avant tout un passionné, un amoureux de son métier de cuisinier. Un homme qui décide, après de nombreuses années d'activités où le mot de vacances n'appartenait pas à son vocabulaire, de « faire désormais ce qui lui plaît, au rythme qui lui plaît ». Une belle philosophie de vie.

C'est avec la double fierté que d'être né à L'Isle sur Sorgue et de vivre à Fontaine de Vaucluse que Yan Bosc se présente à vous.

Enfant de la Sorgue, il grandit là au côté d'un grand-père papetier et d'un père cuisinier, lui-même fils de boulanger. À douze ans, il se passionne pour la cuisine en fréquentant avec assiduité les fourneaux du « Bistrot à Michel » que son père vient d'ouvrir à Cabrières d'Avignon.

C'est le point de départ d'une longue carrière qui va le conduire à l'école Hôtelière de Marseille pour son diplôme de Chef Cuisinier puis dans des restaurants de Chefs étoilés dans l'Aveyron, à Monaco, au Pays Basque, en Suisse et à Paris au prestigieux Crillon et chez Guy Savoy.

Une forme de compagnonnage dans la pure tradition des savoir-faire d'antan.

À 23 ans, riche de ces expériences, Yan revient, à la demande de ses parents, reprendre le restaurant familial qu'il dirige alors pendant 10 ans.

En 2002, marié et père de deux enfants, il décide de changer de rythme pour se consacrer à ce qu'il a de plus cher pour lui : sa femme, ses deux filles.

Il quitte le restaurant familial, retrouve l'envie de créer et aménage un laboratoire de cuisine dans son garage. Plus qu'un maître d'œuvre, Yan est un créateur de talent qui va cuisiner des produits régionaux pour en extraire de nouvelles saveurs.

C'est ainsi que naissent ses premiers petits pots de confit d'oignons, de tian d'aubergine, de tapenade...

Curieux de nature et se référant à ses souvenirs d'enfant où sur les plages il dégustait des glaces aux multiples parfums, Yan imagine des tapenades aux multiples saveurs.

Pour l'anecdote, le mot *Tapenade* étant une marque déposée et codifiée, il a l'idée de déposer, à son tour une nouvelle marque « Tapenadoliv' » qui va lui permettre de créer de nouvelles gammes de tapenade issues de son imagination fertile. Et ça marche !

Au point que ses produits sont plébiscités par de nombreux restaurants sur une grande partie de l'hexagone, de Nice à Biarritz et même jusqu'à Saint-Malo en Bretagne.

Localement, on trouve ses produits dans une boutique qu'il a ouverte à L'Isle sur la Sorgue mais aussi dans de nombreuses épiceries fines de la région. Aussi, lorsque Sara, sa plus jeune fille, manifeste un peu plus que de la curiosité pour son savoir-faire, c'est tout naturellement qu'elle rejoint, voici une année, son papa dans sa petite entreprise afin de lui apporter un précieux concours dans la fabrication de toutes ces recettes gourmandes.

Les journées de Yan ayant plus de 24 h, il assure naturellement des missions de consultant pour l'industrie alimentaire comme pour de nombreux restaurants. Son savoir-faire de cuisinier, ses multiples talents, son enthousiasme communicatif lui ouvrent sans cesse de nouvelles perspectives. « Je me mets en danger en permanence avec ce besoin de créer tout le temps » avoue-t-il avec humour.

Avec une certaine fierté, il confesse que son nom est devenu une marque qu'il commercialise : « Yan Bosc cuisinier en Luberon ».

Enfin, homme de terroir, Yan revendique son attachement au village de Fontaine de Vaucluse. Son laboratoire, ses ateliers se trouvent dans le village. Il est hors de question pour lui de les installer ailleurs. Une fidélité aujourd'hui récompensée par sa fierté de la réussite d'un enfant du pays.



En direct des

5

communes



FONTAINE DE VAUCLUSE

Extension du site classé



Le mystère du gouffre dont la rivière est issue, son vallon étroit surplombé par les ruines du château médiéval, et l'empreinte du poète Pétrarque, constituent les composantes de ce paysage emblématique, «sublime» au sens des auteurs romantiques. Ces qualités ont justifié la protection de ce lieu au titre de la loi «Sites et monuments naturels de caractère artistique», en 1922.

La révision du périmètre du site classé de Fontaine de Vaucluse (58 hectares classés en 1922) fut évoquée pour la première fois dans les années 1980. Il fallut néanmoins attendre qu'une véritable étude d'Opération Grand Site soit menée dès les années 2000 pour qu'un nouveau périmètre soit étudié. Après un temps d'arrêt les études ont été relancées par les services de l'État et la commune de Fontaine de Vaucluse. Le projet d'extension du site classé proposé au terme de ce processus confirme d'abord la valeur du site classé d'origine dans ses composantes essentielles puis, il se consacre à concevoir un site classé défini par les reliefs qui délimitent l'écrin paysager du site initial vu depuis la plaine des Sorgues. Cette délimitation se justifie par la grande qualité des paysages en présence et par le «lien» hydrogéologique entre les paysages contrastés du cœur du site et ceux de son écrin. Le site classé étendu proposé se compose donc : du vallon de la Fontaine dans sa totalité, des paysages de piémont, entre agriculture traditionnelle (oliviers, vignes, amandiers), garrigues et pinèdes, marqués par un important patrimoine de pierre sèche (cabanes, murs de soutènements et de clôture...),- des paysages des monts et plateaux marqués par la roche et l'aridité, creusés de longues combes et traversés par l'ouvrage singulier du Mur de la Peste. Le projet d'extension du site classé concerne ainsi la commune de Fontaine de Vaucluse mais aussi les trois communes qui encadrent la vallée close et la célèbre source : Cabrières d'Avignon, Lagnes et Saumane de Vaucluse : soit 2707 hectares.

Extrait « présentation du projet d'extension du site classé de Fontaine de Vaucluse DREAL PACA ».

SAUMANE DE VAUCLUSE

Mise en valeur de la pierre sèche à l'entrée de village à Saumane



Après plusieurs mois de travaux, l'aménagement de l'entrée du village est désormais terminé... le fruit d'un long travail réalisé par des artisans locaux dans le respect des règles de l'art de la pierre sèche conformément aux nombreux ouvrages que l'on trouve sur la commune de Saumane.

Les travaux ont porté sur la restauration de plusieurs murs en pierre sèche mais aussi sur la création d'un espace de jeux pour enfants, de places de stationnement et de cheminement piétonnier en calade pour accéder au cours René Char.

Une borne de recharge pour véhicules électriques a également été installée afin de permettre aux habitants du village mais aussi aux nombreux visiteurs de disposer d'un service adapté aux nouvelles mobilités durables.

Enfin, la végétalisation du site a été réalisée avec ensemencement et plantation d'espèces adaptées au climat méditerranéen et peu ou pas consommatrices d'eau.

Un projet de mise en valeur patrimoniale du village dans le pur respect des principes du développement durable.

- Coût des travaux : 291 832 € HT
- Subventions Région : 116 732 €
- Réserve Parlementaire : 8 580 €
- Fonds de concours
Communauté de Communes : 80 000 €
- Autofinancement
Commune de Saumane : 86 520 €

L'ISLE SUR LA SORGUE

Un nouveau skatepark à L'Isle sur la Sorgue



Fin novembre, a eu lieu l'inauguration du nouveau skatepark de L'Isle sur la Sorgue, un espace de sport et de loisirs ouvert à tous jouxtant le parking Grand Sud à l'entrée de la ville. Lancé en mai 2019, le chantier de construction de ce nouvel équipement s'est achevé en plusieurs phases : en août avec la livraison d'une aire de street et en septembre avec la livraison d'un bowl fermé. Les travaux de finition (installation de mobilier urbain, plantation de végétaux, mise en place de l'électricité) ont été mis en œuvre en octobre et en novembre. Ce nouveau site est dédié à la pratique en accès libre du skateboard, du roller, de la trottinette, du BMX et de toute pratique associée. Le projet a été financé par la Ville de L'Isle sur la Sorgue avec le soutien de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 30% et du Département dans le cadre du dispositif « 20 000 arbres en Vaucluse ». Première étape d'un plus vaste chantier, le nouveau skatepark ouvre la voie sur ce site à de nouveaux équipements destinés à la jeunesse et aux familles au cœur d'un véritable parc de sports urbains. Début 2020, sera en effet lancée la construction d'un city stade dédié à la pratique des sports de ballon. À terme, enfin, se trouveront sur le même espace un pumtrack, des jeux pour enfants et une aire d'entraînement physique pour adultes.



Plus d'infos : www.islesurlasorgue.fr

LE THOR

Le Thor recherche médecins généralistes



Derrière ce titre en forme de petite annonce, c'est bien la démarche active de la municipalité, de recherche d'une solution face à la carence annoncée d'une couverture médicale à la mesure de ses 9000 habitants ! Une démarche multidirectionnelle, dont la mise en œuvre d'une Maison de Médecins est le premier acte.

Située en centre-ville, rue de Verdun, la Maison des Médecins comportera en rez-de-chaussée 3 cabinets médicaux, une salle d'attente, une salle de secrétariat, et à l'étage une salle de repos et de réunion et un studio pour les médecins remplaçants de passage.

Des conditions privilégiées et des facilités seront accordées aux médecins pour leur permettre une installation plus aisée : pas de loyers la 1^{ère} année notamment et un accompagnement dans l'organisation du fonctionnement du pôle.

Reste à en informer les médecins ou futurs médecins et à les inviter à y répondre favorablement.

Pour ce faire, la ville a choisi de communiquer par l'humour, même sur ce sujet grave, afin d'éveiller la curiosité des praticiens. 3 affiches réalisées en interne par le service communication serviront d'annonces dans la presse médicale, en complément d'une campagne d'affichage. Des contacts réguliers avec les Autorités de Santé, les Facultés de Médecine et Internats des Centres hospitaliers Universitaires et régionaux sont également activés pour informer très largement.

Suite à ces démarches 2 médecins ont déjà manifesté leur intérêt pour une offre d'installation au Thor... à suivre !

CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE

Projet de la Place de la Poste le calendrier se précise...



L'aménagement de la Place de la Poste est toujours un projet très important pour l'avenir de la commune, qui apportera des bénéfices nombreux en matière d'urbanisme, d'architecture, de commerces, d'accès aux services de santé et aux services publics, de déplacements...

La municipalité travaille avec ténacité sur ce projet, et même si la phase actuelle n'est pas la plus visible pour la population, les choses avancent vers un projet de qualité, à la hauteur des attentes.

Il est toujours apparu essentiel à la municipalité d'assurer le fonctionnement du distributeur de billets et la continuité de service du bureau de Poste pendant toute la durée des travaux de la Place. Le travail avec La Poste et la Brinks pour atteindre cet objectif a nécessité de nombreux ajustements pour répondre aux contraintes techniques et de sécurité. Cela a compliqué et allongé l'instruction de ce dossier mais elle est aujourd'hui aboutie.

Les premiers travaux commenceront donc dès janvier dans le bâtiment où exerçaient les médecins, et qui accueillera La Poste et le distributeur, et début avril pour la partie principale du projet « L'Écusson ».

Certes, cela conduit à une reprogrammation du début de la phase principale des travaux, décalée de quelques mois. Mais pour un projet porteur de tels enjeux pour le village, il nous a semblé pertinent de ne pas confondre vitesse et précipitation.



**BONNE
ANNÉE
2020**

